

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH DE LA SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 A 20H
--

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents : Jean SCHAETZEL, Marie SIMLER, Jeannot STIBLING, Hubert BIHL

Absents excusés : Jean-Pierre SCHRAMM donne procuration à Jeannot STIBLING, Timothée MARCHAL donne procuration à Hubert BIHL, Amélie MICHEL donne procuration à Jean SCHAETZEL.

Le Conseil Municipal a été convoqué le 7 février 2025.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean SCHAETZEL est nommé secrétaire de séance assistée par la secrétaire de Mairie, Sylvie STRAUB.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

Approuvé à l'unanimité

3) REVISION DE LA DELIBERATION DU 10 DECEMBRE 2024 SUR L'OUVERTURE DE CREDIT

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024

Vu les articles L1111-1 et suivants, L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vu les factures d'investissement sur le budget eau restant à honorer

Vu les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget de l'année 2024 comme suit :

soit pour le budget eau :

chapitre 20

décomposé comme suit	2031	frais d'études	19 140 €
----------------------	------	----------------	-----------------

chapitre 21 : **27 760 €**

décomposé comme suit	21531	réseau adjonction	26 560 €
----------------------	-------	-------------------	----------

	21561	service distribution	1200 €
--	-------	----------------------	--------

RAPPEL : données budgétaires 2024

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») soit € 61 900 € - 15000€ = 46 900 €

*Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **11 725 €**, soit 25% de 46 900 €.*

Considérant que certaines nouvelles dépenses d'investissement peuvent être rendues nécessaires avant le vote du budget primitif de l'année 2025, et sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes aux budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) selon la répartition par chapitre et articles comme suit :

soit pour le budget eau :

chapitre 20

décomposé comme suit	2031	frais d'études	4602.40 €
	21561	service de distribution eau	897.60€
	21531	réseaux d'adduction eau	6225 €

4) PRESENTATION DES COMPTES 2024

Il a été présenté au conseil municipal les comptes 2024 du budget principal et du budget annexe eau. Monsieur Bihl Hubert soulève que le versement du budget eau vers le budget principal correspondant au temps que les agents passent sur les travaux liés au réseau d'eau n'a pas été effectué. Madame la Maire relève l'importance de matérialiser sur une ligne comptable sur le budget eau la mise à disposition des agents. La trésorerie sera contactée à ce sujet.

5) DIVERS

- Dans le cadre des **travaux de la salle des fêtes** de Thannenkirch, le conseil municipal est invité à se positionner sur la validation d'un devis présenté par l'entreprise Schoenenberger. Les charpentes des annexes (lieu de stockage des garnitures et vente de frites) sont trop endommagées ce qui ne permet pas le renouvellement de la toiture. Les travaux supplémentaires sur les charpentes représentent un coût supplémentaire de 4733.90€ HT. Le conseil municipal donne son accord à Madame la Maire pour signer le devis et valide les travaux supplémentaires sous condition de respecter et de prendre en considération le travail effectué dernièrement par les bénévoles sur ce bâtiment.
- Une **demande de subvention** pour l'école de musique de Ribeuwillé a été adressée à la mairie. Le conseil municipal souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de définir la politique communale quant aux soutiens financiers aux associations hors Thannenkirch.
- **Elsäss Oschterputz 2025, – 3ème édition**
Le conseil municipal décline l'invitation à ce rendez vous pour cette année dans la mesure où la journée citoyenne est programmée à la même période, il serait par conséquent, difficile de mobiliser les bénévoles sur les deux événements.
- Monsieur OLIVIER MICHEL époux de Madame La Maire a adressé une **demande de travaux** à la mairie concernant des travaux de décaissement et de pose de concassé devant son domicile, 8 chemin de Brunnmatten sur la voirie communale sur une bande de 1x17 mètres à ses frais. Après en avoir délibéré, Madame la Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au débat, le conseil municipal autorise les travaux dans les conditions citées ci-dessus. La commune n'engagera pas de travaux de macadam sur cette portion.

- **suivi dossier décès des moutons dans le cadre de l'AFP** : À la suite des décès de trois moutons avec suspicion d'empoisonnement une autopsie avait été effectuée. Après analyse des résultats négatifs, la commune ne donnera pas suite.

DATE A RETENIR :

Lundi 24 février 2025 à 18h : réunion de la commission foret

Mardi 11 mars 2025 à 19h : réunion de travail sur le budget 2025

Mardi 25 mars 2025 à 20h : conseil municipal

Lundi 7 avril 2025 à 18h30 : réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – 2025

Angélique DIEUAIDE, Maire

